

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°710 accordant une permission de quinze jours à Lingenheim.

n°710

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juillet 1948

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de permission d'absence formulée le 30 juin 1948 par M. Lingenheim, commis principal de 1 classe du cadre métropolitain des douanes

Vu l'avis du chef du service des douanes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Une permission d'absence de quinze jours, à passer en Ethiopie, est accordée, à compter du 11 juillet 1948, à M. Lingenheim (Lucien), commis principal de 1 classe du cadre métropolitain des douanes, Art. 2, — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**